



Affaire Saadia Mosbah : une condamnation politique dans un climat de haine raciste et de dérive

Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) dénonce avec la plus grande fermeté la condamnation de Saadia Mosbah à huit ans de prison, ainsi que les peines infligées à son fils Fares (trois ans) et à sa compagne Heba (deux ans).

Cette décision s'apparente à une condamnation politique, dans un contexte marqué par des dérives autoritaires, la banalisation du racisme et une instrumentalisation préoccupante de la justice. Si on se réjouit de la libération de **Salwa Ghrissa**, celle-ci met en lumière des écarts difficiles à comprendre dans le traitement de situations comparables. Il est impossible, dans ces conditions, d'ignorer le contexte dans lequel ces condamnations interviennent et de faire abstraction de la réalité qui les entoure.

Saadia Mosbah, militante antiraciste de premier plan et fondatrice de l'association **Mnemty**, a été arrêtée le 6 mai 2024, à l'issue d'une campagne de haine et de diffamation visant son engagement. Les accusations portées contre elle – blanchiment d'argent, enrichissement illicite, association de malfaiteurs – ont été largement contestées et fragilisées par les éléments du dossier, notamment les expertises financières.

Depuis lors elle a été maintenue en détention prolongée, ses demandes de libération ont été systématiquement rejetées, la procédure a été marquée par des incohérences et des reports et la défense n'a cessé de dénoncer un dossier vide.

Cette affaire s'inscrit dans un contexte où les discours officiels évoquent une prétendue « *menace démographique* », les migrant·e·s subsahariens sont désignés comme un danger et la parole raciste s'est banalisée jusqu'à l'appel à la violence. Dans ce climat, la condamnation d'une militante antiraciste – et de son entourage – ne peut être considérée comme indépendante de l'environnement politique et idéologique.

À la veille du 21 mars, Journée internationale contre le racisme, cette condamnation illustre un profond décalage entre les principes proclamés et la réalité. Alors que la Tunisie s'est dotée en 2018 d'une loi criminalisant la discrimination raciale, celle-ci est aujourd'hui largement vidée de sa portée : les discours racistes se banalisent sans réponse, les victimes restent insuffisamment protégées, et celles et ceux qui s'engagent contre le racisme sont désormais poursuivis.

Le **CRLDHT** dénonce également la responsabilité des partenaires européens. Alors même que les libertés reculent en Tunisie, les discours racistes se banalisent et les défenseurs des droits humains sont poursuivis, l'Europe continue de légitimer les autorités tunisiennes, au nom du contrôle migratoire.

Cette Europe officielle, qui se détourne de ses propres principes, cautionne de fait des politiques d'exclusion, de répression et de stigmatisation. Elle dénonce d'une main, mais finance et renforce de l'autre les dispositifs qui contribuent au climat dans lequel de telles condamnations deviennent possibles.

L'affaire Saadia Mosbah n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une dynamique plus large : criminalisation du travail associatif, répression des voix critiques, instrumentalisation de la justice et banalisation du racisme.

Face à cette situation, le CRLDHT :

- Exige la libération immédiate et inconditionnelle de Saadia Mosbah
- Exige la libération de son fils Fares, de sa compagne Heba et de toutes les personnes poursuivies dans cette affaire
- Exige-la non application du verdict prononcé à l'encontre de son fils Fares, de sa compagne Heba et de toutes les personnes poursuivies dans cette affaire
- Appelle à la fin de l'instrumentalisation de la justice
- Appelle les partenaires internationaux, en particulier européens, à cesser tout soutien qui contribue à ces dérives
-

Le **CRLDHT** appelle à une mobilisation claire et sans ambiguïté.

La solidarité n'est pas un crime. Le racisme est un crime.

Paris, le 20 mars 2026

<https://crlDht.com/affaire-saadia-mosbah-une-condamnation-politique-dans-un-climat-de-haine-raciste-et-de-derive/>